

AVIS PUBLIC D'ENTREE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la greffière par intérim de la Ville, que le règlement numéro 891-22 décrétant des travaux de construction de la rue Léo entre la route 132 et le boulevard Saint-Laurent, d'une nouvelle placette sur une distance d'environ 100 mètres située à environ 85 mètres au nord de la route 132 et d'une zone de mitigation immédiatement à l'ouest des immeubles de la rue Barbeau, incluant des travaux d'installation d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de chaussée, d'une piste multifonctionnelle, de bordures, de trottoirs et d'éclairage, décrétant l'achat d'immeubles pour permettre ces travaux et décrétant un emprunt n'excédant pas seize millions cent quatre-vingt-seize mille dollars (16 196 000 \$)

a été adopté comme suit:

- | | |
|--|-------------------|
| - Avis de motion: | 8 février 2022 |
| - Dépôt du projet de règlement | 8 février 2022 |
| - Adoption: | 12 avril 2022 |
| - Approbation du Ministère des Affaires Municipales et Habitation: | 31 août 2022 |
| - Entrée en vigueur: | 13 septembre 2022 |

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en faisant une demande aux Services des affaires juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 13 septembre 2022



Danielle Chevette, directrice générale
Greffière par intérim